

Le 14 mai 2010

**Fédération des astronomes amateurs du Québec (FAAQ)**

À l'attention de Monsieur Damien Lemay  
4545, avenue Pierre-De Coubertin  
C.P. 1000, Succursale M  
Montréal (Québec)  
H1V 3R2

**Objet : Rappel sur l'utilisation des pointeurs laser dans l'espace aérien canadien.**

---

Monsieur,

Suite aux présentations sur l'utilisation du laser dans l'espace aérien données par Madame Marie-Hélène Simard de Transports Canada aux quatorze clubs d'astronomes amateurs de la région de Montréal l'année dernière, la présente se veut un rappel, à l'approche de la belle saison, de l'importance de ne pas utiliser de pointeur laser dans l'espace aérien sans avoir obtenu une autorisation écrite de notre ministère. Nous désirons également vous informer des accomplissements de Transports Canada à l'égard des lasers et des clubs d'astronomie.

Nous avons fait évaluer par Santé Canada un pointeur de marque Orion Skyline Deluxe. Suite à cette évaluation, nous acceptons dorénavant d'utiliser les valeurs obtenues, extrapolées pour une puissance de 5mW, et ce, pour l'ensemble des pointeurs laser verts d'une puissance maximale de 5mW. En présentant une demande d'utilisation d'un pointeur laser par l'entremise du formulaire « Avis de proposition pour effectuer une ou des opérations laser à l'extérieur », vous n'aurez donc qu'à confirmer que vous utilisez un laser vert répondant à ces spécifications. **Il est important de spécifier que cette option ne s'applique que pour les pointeurs de 5mW et moins.** Pour tout autre type de laser, nous vous invitons à communiquer avec nous. Nous pourrions alors les faire évaluer par Santé Canada en vue d'une éventuelle approbation. En procédant ainsi, vous ferez preuve de diligence raisonnable, ce qui sera tout à votre avantage dans l'éventualité où un incident se produisait.

Nous avons mis en ligne une page Web concernant le laser et son utilisation. Nous vous invitons à y consulter l'information disponible en visitant l'adresse [www.tc.gc.ca/lasers](http://www.tc.gc.ca/lasers) (à noter que « laser » est écrit au pluriel - « lasers »). Vous y retrouverez, entre autres, un lien vers les formulaires « Avis de proposition » et « Rapport d'incident ». Une copie du dépliant correspondant à l'information de la page Web est incluse à cet envoi.

De plus, le président de votre fédération, Monsieur Damien Lemay, a préparé un guide pour les astronomes utilisant des lasers sur les sites autorisés par Transports Canada intitulé « Lignes de conduite pour l'usage de pointeurs laser ». Le respect de ces lignes de conduite est devenu une condition des autorisations que nous émettons.

...2

Dans la grande région de Montréal, il est impossible d'émettre une autorisation annuelle et même une activité ponctuelle risque fort de présenter un risque inacceptable à l'aviation. Vos sites secondaires peuvent cependant être évalués pour la possibilité d'utilisation de pointeurs laser. Nous vous demandons de nous soumettre les coordonnées géographiques de ces sites, nous pourrons ainsi les évaluer en vue de vous accorder une autorisation d'utilisation des pointeurs laser.

Nous vous demandons également de nous faire part des modèles de pointeurs laser les plus puissants que vous utilisez. Comme mentionné plus tôt, il est possible de faire évaluer ces pointeurs par Santé Canada qui en vérifiera la distance oculaire critique nominale et les distances en tenant compte de l'effet visuel, vous évitant de trouver vous-même ces valeurs pour compléter le formulaire. Ces informations nous permettront d'évaluer la possibilité d'autoriser leur utilisation à vos sites secondaires.

Pour toute information additionnelle, pour communiquer de l'information sur les pointeurs laser que vous utilisez et les coordonnées de vos sites secondaires ou pour soumettre un « Avis de proposition pour effectuer une ou des opérations laser à l'extérieur », veuillez communiquer avec le signataire de la présente lettre aux coordonnées inscrites ci-dessous.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle saison d'observations astronomiques.



Raymond Lambert  
Inspecteur principal de la sécurité de l'aviation civile  
Aérodromes et navigation aérienne

**Transports Canada**

700 Leigh Capreol  
Dorval, Québec  
H4Y 1G7

☎ : 514-633-2807

☎ : 514-633-3052

✉ [raymond.lambert@tc.gc.ca](mailto:raymond.lambert@tc.gc.ca)